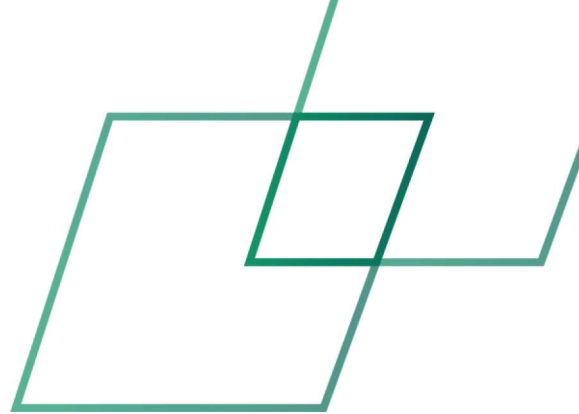




ASSOCIATION CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

5 A place de France 38150 CHANAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

INOVEA Expertises

Sarl d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes au capital de 10 000 €
Inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables Auvergne Rhône-Alpes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes Dauphiné-Savoie
RCS Grenoble 919 600 395 APE 69.20Z TVA FR44919600395

ASSOCIATION CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A L'assemblée générale de l'association CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par la décision de l'assemblée générale du 18 novembre 2025 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS à la fin de cet exercice.

Nous précisons que les comptes de l'exercice 2023 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

ASSOCIATION CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des subventions reçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport moral et financier ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

ASSOCIATION CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figurent dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Goncelin, le 09/06/2026

Le commissaire aux comptes
INOVEA Expertises
Axel Andrieu



ASSOCIATION CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ANNEXE**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			08/03/2022 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et d'veloppement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilitisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilitisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat'riel et outill. ind.				
Autres	726	113	613	
Immobilitisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	3 516		3 516	
Biens reus par legs ou d. dest. à �tre c�d�s				
Immobilitisations financi�res				
Participations et cr�ances rattach�es				
Autres titres immobilis�s				
Pr�ts				
Autres				
TOTAL (I)	4 242	113	4 129	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Cr�ances				
Cr�ances clients, usagers et comptes ratt.				
Cr�ances reues par legs ou donations				
Autres	104 324		104 324	950
Valeurs mobili�res de placement				
Instruments de tr�sorierie				
Disponibilit�s	87 769		87 769	11 709
Charges constat�es d'avance	132		132	
TOTAL (II)	192 225		192 225	12 659
Frais d'�mission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	196 467	113	196 354	12 659



BILAN PASSIF

CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 08/03/2022 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	6 352	
Excédent ou déficit de l'exercice	164 159	6 352
<i>Situation nette (sous total)</i>	170 511	6 352
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	170 511	6 352
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	114	57
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 604	2 150
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 125	4 100
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	25 843	6 307
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	196 354	12 659



COMPTE DE RÉSULTAT

CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 08/03/22 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	280 575	15 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	128	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	280 703	15 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	33	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	116 069	8 507
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	113	
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	116 215	8 507
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	164 487	6 493
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	311	141
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	311	141
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-311	-141



COMPTE DE RÉSULTAT

CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 08/03/22 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	164 176	6 352
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	17	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	17	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-17	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	280 703	15 000
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	116 543	8 648
EXCÉDENT OU DÉFICIT	164 159	6 352

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

000050 - CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 196 353,83 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 164 159,30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS est une association non fiscalisée.

Ses objectifs sont les suivants :

- favoriser l'accès à un médecin traitant et l'accès aux soins non programmés
- optimiser les ressources du territoire pour organiser des parcours pluriprofessionnels et éviter les ruptures de parcours de soin des patients
- mener des plans d'actions de prévention afin d'améliorer la situation sanitaire et d'améliorer la coordination des acteurs du territoire en cas de survenue de crise.
- prévenir et accompagner les professionnels de santé afin d'améliorer le lien ville-hôpital, l'attractivité du territoire, rassembler les professionnels du territoire autour de projets communs.

Ses ressources proviennent notamment de contrats ACI (accords conventionnels interprofessionnels) versés par la CPAM.

L'association n'a pas de salariés mais passe par un GE avec une personne à temps plein pour accomplir les missions de la structure. Sur l'année civile, il y a eu un changement de personne et une période de vacance.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Subventions sur mission :

Les subventions sur mission comprennent 2 parts :

- Une part fixe, assortie d'aucune condition suspensive ou résolutoire, rattachée à l'exercice concerné.
- Une part variable, calculée en fonction de l'intensité des moyens déployés pour mettre en oeuvre la mission et du niveau d'atteinte des objectifs définis sur la base d'indicateurs non financiers. Cette part est rattachée à l'exercice concerné.

Subventions de fonctionnement :

N'étant en principe assorties d'aucune condition suspensive ou résolutoire, elles sont rattachées aux périodes qu'elles visent à couvrir.

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (loi du 25/05/2006)

:

Les cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L-212-15-1 du code du travail ainsi que les dirigeants de droit.

L'information sur la rémunération n'est pas fournie car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Contributions volontaires :

N/A

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

000050 - CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Mobilier

5 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

000050 - CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers				
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique				726
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL					726	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL					726	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				726
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL			726			
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL			726			

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

000050 - CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales agen. aménag.			
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.			
	Matériel de transport			
	Mat. bureau et informatiq., mob.	113		113
	Emballages récupérables divers			
TOTAL		113		113
TOTAL GENERAL		113		113

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

000050 - CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	104 324	104 324	
	Charges constatées d'avance	132	132	
TOTAUX		104 456	104 456	
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

000050 - CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	132
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	132

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	104 324
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	104 324

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

000050 - CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Les ACI de l'année 2024 s'élèvent à 280 575 € répartis comme suit :

- virement de 181 875 € correspondant à 75 % de la part fixe et budget de fonctionnement

- produits à recevoir :

- *solde de 25 % part fixe : 40 625 €

- *totalité de part variable sur missions 2024 : 58 075 €

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

000050 - CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	114	114		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	13 604	13 604		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	12 125	12 125		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	25 843	25 843		

- Renvois
- (1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice
- Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2)

Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

000050 - CPTS BASSIN ROUSSILLONNAIS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	114
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 604
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	12 125
TOTAL DES CHARGES À PAYER	25 843